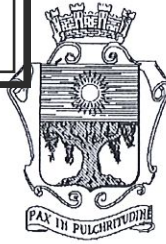


AR Prefecture

006-210600110-20220613-DM2022_23-DE
Reçu le 13/06/2022
Publié le 13/06/2022



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2022/23

DATE D'AFFICHAGE : **10 JUIN 2022**

OBJET : JARDIN DE L'OLIVAIE - MANIFESTATIONS ESTIVALES 2022 – CONTROLE SOLIDITE ET ELECTRIQUE DES INSTALLATIONS

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il a été confié à la société APAVE SUDEUROPE SAS, les missions de contrôle solidité et électrique des structures qui seront installées au jardin de l'Oliveaie, situé rue Jean Bracco à Beaulieu-sur-Mer les 07 et 19 juillet 2022 à l'occasion des manifestations estivales 2022.

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature avec la société APAVE SUDEUROPE SAS, Agence de Nice, sise 22-26, avenue Edouard Grinda à NICE (06200), d'un contrat portant sur les contrôles solidité et électrique des installations mises en place au jardin de l'Oliveaie à l'occasion des manifestations estivales 2022.

Article 2 : Le montant forfaitaire des prestations portant sur le contrôle solidité des installations est de 700 € HT, soit 840 € TTC et celui portant sur la partie électrique est de 400 € HT, soit 480 € TTC.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le **10 JUIN 2022**

Le Maire,



Roux
Roger ROUX